CENTENAIRE DU 1ER CONGRÈS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DE LA NATURE

Un colloque exceptionnel les 27/28/29 septembre 2023 au Muséum national d'Histoire naturelle à Paris

AHPNE
Association pour l'Histoire de la Protection de la Nature et de l'Environnement

SNPN
SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE
PROTÈGE LA NATURE DEPUIS 1854

Sommaire

3 Introduction

4 & 5 Il y a 100 ans, la France organisait le 1er Congrès international pour la protection de la nature

6 Une création graphique destinée à créer un pont entre 2 événements qu'un siècle sépare

7 5 temps forts à découvrir au cours du colloque

8 & 9 Protection du vivant et dimension internationale

10 & 11 100 ans de protection de la nature : quels effets ?

12 & 13 Les partenaires et financeurs

14 Focus : les congrès et conférences internationales traitant de la protection de la nature et de la biodiversité avant et après le congrès de 1923

Programme détaillé disponible via
https://www.snpn.com/wp-content/uploads/2023/06/PROGRAMME-COLLOQUE-INTERNATIONAL-sept-2023.pdf

Pour s'inscrire au colloque, cliquez sur
https://defendre-nature.sciencesconf.org/

Rares sont les occasions de célébrer un centenaire en matière de protection de la nature tant ces préoccupations semblent récentes.
Or il y a 100 ans, plus de 300 personnes venues du monde entier se sont rassemblées à Paris pour participer au 1er Congrès international pour la protection de la nature.

Pour célébrer cet événement, la **SNPN** (Société Nationale de Protection de la Nature), l'**AHPNE** (Association pour l'Histoire de la Protection de la Nature et de l'Environnement) et leurs nombreux partenaires académiques, institutionnels et associatifs organisent un Colloque sur 3 jours à l'Auditorium de la Grande Galerie de l'Évolution au sein du Muséum national d'Histoire naturelle. Son ambition : replacer dans une perspective historique de longue durée les dynamiques de protection de la nature et questionner l'évolution des discours, figures, récits et pratiques durant plus d'un siècle de combats et de mobilisations. Et pour quels résultats ?

Non, l'urgence écologique ne date pas des années 1960 !

Pouvons-nous espérer construire les trajectoires à venir d'un monde plus respectueux de la nature sans comprendre d'où l'on vient, et quels sont les ressorts profonds de la situation actuelle ?

À l'heure de l'effondrement de la biodiversité, il est précieux d'identifier et de questionner avec un pas de temps d'un siècle les facteurs de réussite et les facteurs de régression dans la protection du vivant.

Car force est de constater que les propos des congressistes de 1923 demeurent d'une saisissante actualité.

Henri JAFFEUX
Cofondateur et ancien président de l'AHPNE

Rémi LUGLIA
Agrégé et docteur en Histoire, chercheur associé aux Universités de Caen-Normandie et de Tours, président de la SNPN, administrateur de l'AHPNE

Photo : Louis Mangin (1852-1937), botaniste, directeur du MNHN et président de la Société Nationale d'Acclimatation de France (SNAF – future SNPN)

IL Y A 100 ANS, LA FRANCE ORGANISAIT LE 1ER CONGRÈS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DE LA NATURE AU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Le 31 mai 1923, une assemblée cosmopolite venue de France et de nombreux pays se presse place Valhubert à Paris, devant l'amphithéatre des nouvelles galeries de paléontologie et d'anatomie du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Qu'est-ce qui peut rassembler ainsi plus de 300 savants naturalistes, artistes, forestiers, chasseurs, écrivains, vétérinaires, hommes politiques, hauts-fonctionnaires, ambassadeurs, grands propriétaires et quelques princes ?

Aux origines de la rencontre

Tous ont répondu à l'appel de **Raoul de Clermont** (1863-1942), ingénieur agronome, avocat à la Cour d'appel, qui leur communique en décembre 1922 une invitation. Celle-ci exprime toutes les inquiétudes de l'époque vis-à-vis de la protection de la nature : l'intensification agricole, l'industrialisation, la colonisation, la mondialisation s'effectuent dès le XIXe siècle au prix d'une destruction massive de populations et d'espèces, d'habitats et de paysages.

Présidé par **Louis Mangin** (1852-1937), botaniste, directeur du MNHN et président de la Société Nationale d'Acclimatation de France (SNAF – future SNPN), le Congrès est le fruit d'un long processus entamé dès le milieu du XIXe siècle qui voit progressivement diverses inquiétudes se faire jour.

La réunion de tous les courants

Renouant le « fil interrompu » par la guerre, le Congrès de 1923 a l'originalité de rassembler en un même lieu et en un même moment tous les courants de protection de la nature, de façon bien plus intégrée qu'ensuite et qu'encore aujourd'hui. Les naturalistes amateurs et les scientifiques sont étroitement mêlés.

Concilier progrès technique et préservation du vivant

Le constat dressé unanimement par le Congrès, quels que soient les sujets ou les intervenants, est celui d'une dégradation importante de la nature, qui s'accélère. Elle consiste d'abord en une diminution des ressources naturelles dont bénéficient les humains. Ensuite ce sont les exctinctions d'espèces qui alarment ainsi que l'artificialisation des paysages par l'urbanisation, les pollutions, l'intensification agricole…

Toutes ces évolutions sont pourtant constitutives du progrès tel qu'il a été pensé, et valorisé, au XIXe siècle. Les congressistes ne s'opposent d'ailleurs pas à cette tendance., mais réclament des régulations, des limites, pour concilier progrès technique et préservation du vivant.

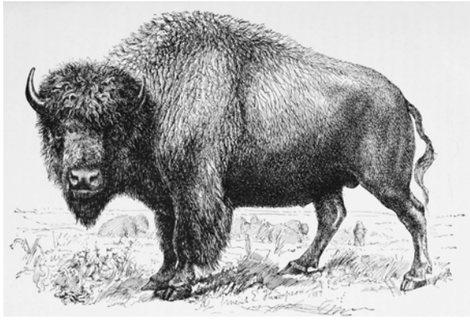

Wikimediacommons / United States National Museum

Sauver les ressources et les espèces !

Pour les congressistes, il s'agit d'abord d'interdire les destructions directes les plus dommageables.
A cet égard, les pratiques qui choquent le plus sont les chasses ou les pêches commerciales. Sur ce sujet des espèces menacées, le Congrès a ses stars, et leur réserve des ovations. Le premier est l'états-unien **William Hornaday** (1854-1937), directeur du jardin zoologique de New-York, considéré comme le sauveur des bisons d'Amérique et le propagandiste d'une loi de prohibition du commerce de plumes, qu'il obtient en 1913 aux États-Unis et en 1921 au Royaume-Uni.

Un autre personnage important, lui aussi vivement applaudi, est l'ornithologue français **Jean Delacour** (1890–1985) qui préside la section « faune » du Congrès. Lors de la séance d'ouverture de la session du 31 mai, il résume l'état d'esprit des congressistes : *« Une espèce animale une fois éteinte ne saurait revivre… Les générations seraient en droit de nous jeter la pierre si nous n'essayions d'éviter de tels malheurs et de leur transmettre l'héritage naturel que nous ont laissé nos parents. »*

Créer des réserves

Les congressistes font également la promotion d'une mesure de protection intégratrice : la réserve naturelle.
Toutes les délégations nationales viennent présenter leurs réalisations de réserves et de parcs, y compris dans leurs colonies. La France apparaît curieusement en retard mais créera de nombreux espaces protégés en Algérie, à Madagascar, en Indochine et en Afrique aussitôt après le Congrès, jusqu'à l'indépendance de ces pays dans les années 1960.
En France métropolitaine en revanche, il faut attendre 1927 pour voir une première réserve naturelle se créer en Camargue à l'initiative privée de la SNAF, future SNPN. Ce n'est qu'à partir de 1960 que l'État créera des parcs nationaux en France, en commençant par la Vanoise (1963).

Wikimedia commons / Musée de Grenoble
Peinture par Laurent Guétal, 1882

Extraits des textes de Henri Jaffreux, confondateur de l'AHPNE, et Rémi Luglia, président de la SNPN – *Le Courrier de la Nature* n°337

UNE CRÉATION GRAPHIQUE DESTINÉE À CRÉER UN PONT ENTRE DEUX ÉVÉNEMENTS QU'UN SIÈCLE SÉPARE

Aux prémices de l'organisation du Colloque, la SNPN et l'AHPNE se sont interrogées sur la meilleure manière de faire résonner dans notre actualité un épisode fondateur de la protection du vivant datant du début du siècle dernier.
Aidées par Audrey Collomb, graphiste & illustratrice de talent, les deux entités ont choisi de s'appuyer sur deux éléments graphiques historiques pour créer respectivement le logo et l'affiche du Colloque du Centenaire du 1er Congrès international de protection de la nature.

Un hommage au livret du Congrès de 1923, rafraîchi à la technicolor

Au commencement de la réflexion : l'image originale mise en couverture du livret *Rapports, actes et vœux du Congrès international pour la protection de la nature de 1923* , réalisée par Raoul de Clermont, ingénieur agronome à l'initiative du Congrès de 1923, devenu avocat, puis engagé dans un combat pour la protection de la nature.

La SNPN & l'AHPNE ont fait le pari de recolorier ce dessin en reprenant les codes des célèbres affiches touristiques du début du XXe siècle. Autre parti pris : celui d'appuyer la dimension bucolique de l'œuvre originale en renforçant la présence de la faune et de la flore.

Une réappropriation de la médaille de la Société d'Acclimatation de 1856

En ce qui concerne la création du logo, il a été décidé de revenir encore plus loin dans le passé en reprenant la médaille de la Société d'Acclimatation, l'ancêtre de la SNPN, datant de… 1856.

Témoignage des débuts de la protection de la nature, il met en scène l'Humanité, représentée par une figure féminine en toge antique, entourée d'espèces animales et végétales. À sa gauche, on retrouve des espèces domestiquées, sur lesquelles l'Humanité s'appuie. À sa droite sont représentées des espèces à acclimater. Cette médaille est le témoignage d'une vision avant tout utilitariste de la nature.

La SNPN & l'AHPNE ont décidé de reprendre cette médaille, en l'adaptant à des questionnements plus contemporains, en réduisant la taille de la femme, figure allégorique de l'Humanité, qui « écrase » par sa taille l'espace dédié à la faune et à la flore, et en modifiant le choix des espèces pour valoriser des animaux emblématiques de la protection du vivant comme l'ours et le castor.

5 TEMPS FORTS À DÉCOUVRIR AU COURS DU COLLOQUE

1 • Discours d'ouverture « Un centenaire pour quoi faire ? » - Muséum national d'Histoire naturelle

Mercredi 27 septembre 14h00-14h30

- **Nirmala SEON-MASSIN**, Directrice de l'Expertise au Muséum national d'Histoire naturelle
- **Patrick FEVRIER**, Président de l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement
- **Rémi LUGLIA**, Président de la Société nationale de protection de la nature
- **Sarah EL HAIRY**, Secrétaire d'État en charge de la Biodiversité (sous réserve)

2 • Table ronde « Sciences et protection de la nature : quelles histoires communes ? » - Académie du climat

Mercredi 27 septembre 18h00-20h00

Modératrice : **Aurélie LUNEAU**, Historienne, professeure associée à Sciences-Po Paris et journaliste spécialisée en environnement (France Culture)

Participants :

- **Pierre-Henri GOUYON**, Professeur émérite au Muséum national d'Histoire naturelle, Institut de Systématique, Évolution, Biodiversité – MNHN-CNRS, UMR 7205
- **Vanessa MANCERON**, Directrice de recherche CNRS UMR7186, Laboratoire d'Ethnologie et de Sociologie Comparative, université Paris Nanterre
- **Catherine LARRERE**, Philosophe
- **Maud LELIEVRE**, Présidente du Comité Français de l'UICN et membre du conseil International de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)
- **Denis COUVET**, Président de la FRB, Professeur au Muséum national d'Histoire naturelle, Centre d'Écologie et des Sciences de la Conservation - MNHN-CNRS, UMR 7204

3 • Conférences « Un vif intérêt porté aux colonies » - Muséum national d'Histoire naturelle

Jeudi 28 septembre 9h15-11h00

Modératrice : **Isabelle PARMENTIER**, Professeure à l'université de Namur et vice-rectrice honoraire au Développement durable, Institute of Life-Earth-Environment (ILEE) et Pôle d'histoire et de sociologie environnementales de l'université de Namur (PolleN)

- L'ambition internationale de la Belgique pour protéger la nature marquée par l'impulsion des sociétés savantes et la préservation des parcs nationaux coloniaux ➜ **Marie-Sophie DE CLIPPELE**, Professeure à l'université Saint-Louis - Bruxelles, Chaire en droit de la nature et de la culture.
- Une protection coloniale de la nature ? Les forêts algériennes, de la conquête française à la mise en parcs (1830-1954) ➜ **Jonas MATHERON**, Doctorant, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - UMR 8138 SIRICE ➜ **Romain OLD**, Doctorant, université de Rennes 2, laboratoire Tempora
- L'AEF et ses forêts : chroniques d'un système de domination par la faune. Le cas du Gabon (1916-1959) ➜ **Hans-Johansen ONTSOUKA**, Doctorant en histoire contemporaine, laboratoire CeTHiS (EA6298) université de Tours

4 • Exposition et table ronde à la Fondation François Sommer

Jeudi 28 septembre 18h00-20h30

18h00-19h00 : Découverte de l'installation artistique « migrateurs | migrateure » de Maria Loizidou et accès libre à la collection du musée de la Chasse et de la Nature

19h00-20h30 : Protéger les oiseaux, d'hier à demain
Modératrice/animatrice : **Aurélie LUNEAU**, Historienne, professeure associée à Sciences-Po Paris et journaliste spécialisée en environnement (France Culture)

Participants :

- **Valérie CHANSIGAUD**, Historienne des sciences et de l'environnement, chercheuse associée au laboratoire SPHERE, Université de Paris.
- **François TURRIAN**, Biologiste, Birdlife suisse
- **Pierre-Yves HENRY**, Professeur du Muséum national d'Histoire naturelle, Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO), Unité Mécanismes adaptatifs et évolution (MECADEV - UMR 7179)
- **Jean JALBERT**, Directeur de la Fondation Tour du Valat

20h30-21h30 cocktail offert

5 • Conclusion : 1923-2023, quelles leçons pour l'avenir ? - Muséum national d'Histoire naturelle

Vendredi 29 septembre 15h30-17h00

Participants :

- **Allain BOUGRAIN-DUBOURG** (Ligue pour la protection des oiseaux - LPO)
- **Julien LACAZE** (Sites & Monuments - SPPEF)
- **Rémi LUGLIA** (Société nationale de protection de la nature - SNPN).
- **Antoine GATET** (France Nature Environnement – FNE)

17h00-17h15 Discours de clôture

- **Christophe AUBEL** (Office français de la Biodiversité - OFB)

PROTECTION DU VIVANT ET DIMENSION INTERNATIONALE

*“ L'internationalisation de la protection de la nature est fondamentale pour au moins trois raisons. Elle est nécessaire pour **identifier un patrimoine mondial**, repérer des natures originales à l'échelle de la planète, prévenir leurs possibles disparitions, irréversibles à cette échelle.*

*Elle contribue à **coordonner les efforts de protection de la nature**. Ceci en facilitant les échanges de savoirs et pratiques, différents et complémentaires, d'une plus grande richesse à l'échelle planétaire. Elle permet ainsi de rendre les actions, savoirs, associés à la protection, plus intégratifs et inclusifs, tout en respectant les droits des communautés locales, des collectivités territoriales et évidemment des États.*

*Enfin elle est nécessaire pour **rendre les chaînes globales de valeurs - qui mettent en relation des socio-écosystèmes de pays différents - compatibles avec la préservation de la biodiversité.** ”*

Denis COUVET, FRB, Professeur au Muséum national d'Histoire naturelle, Centre d'Écologie et des Sciences de la Conservation

*“ La nature ne connaissant pas de frontières, une approche globale est essentielle pour assurer une conservation efficace. Surtout, **les nouveaux défis environnementaux, tels que le changement climatique, la déforestation, la pollution des océans et la mondialisation du trafic d'espèces ont des répercussions à l'échelle mondiale.***

*Si les premières étapes ont abouti à l'ouverture des premiers parcs nationaux, la seconde s'est appuyée sur le droit en créant **la CITES, Convention sur le patrimoine mondial, et celle sur les zones humides,** issues de la Conférence de Stockholm (1972).*

Aujourd'hui le défi nécessite une plus grande coordination internationale permettant de mobiliser davantage de moyens, de partager des connaissances et d'élaborer des stratégies cohérentes.

*La protection de la nature doit être pensée de manière globale et intégrée, associant **la compréhension des notions de conservation et de protection** dans différentes langues et cultures à **la nécessité de trouver un équilibre entre non-intervention absolue et gestion active des écosystèmes**. Il s'agit d'un enjeu fondamental pour assurer un avenir durable pour les ressources et un partage équitable entre les peuples. ”*

Maud LELIEVRE, IUCN - France

*“ La plupart des espèces, animales comme végétales, ont des aires de répartition qui dépassent largement les limites nationales. Beaucoup d'espèces animales se déplacent pour accomplir leur cycle de vie, parfois sur des dizaines de milliers de kilomètres chaque année. Dès lors, **la protection de ces espèces et des habitats naturels** dont elles dépendent, mais également les connaissances indispensables à l'élaboration de stratégies de conservation pertinentes, **doivent s'affranchir des limites nationales**.*

Et pourtant… Au fil des siècles, chaque nation a âprement établi et défendu ses frontières, puis développé un corpus juridique pour réguler les usages entre ses frontières. La relation des humains à la nature n'y a pas échappé et – tardivement – au cours du XXe siècle, la protection du vivant est venue compléter ces arsenaux juridiques nationaux. Mais les relations à la nature, les pratiques culturelles, les perceptions diffèrent d'un pays à l'autre, des intérêts peuvent être antagonistes…

*À l'heure où les crises combinées de la biodiversité et du climat révèlent l'**absolue nécessité d'une approche globale, cohérente et très volontariste**, il nous appartient de **questionner notre relation au monde du vivant**, de considérer les échelles pertinentes pour la connaissance et pour l'action, de revisiter le passé pour éclairer les chemins du futur. ”*

Jean JALBERT, Tour du Valat

100 ANS DE PROTECTION DE LA NATURE : QUELS EFFETS ?

*“Il y a cent ans, les naturalistes du monde occidental n’avaient-ils pas déjà tout compris de la trajectoire mortifère de notre système ? Ils **constataient les immenses dégâts causés par les humains à la nature** et rêvaient d’un monde où le vivant garderait toute sa place. Mais ils n’ont pas été entendus. Depuis 150 ans, tous les combats menés par les protecteurs de la nature ont ralenti la crise écologique mais n’ont pas été suffisants pour l’enrayer.*

*En 2023, reprenant les accents du Congrès de 1923, la SNPN réaffirme **que l’emprise grandissante des humains sur le monde**, la démographie non maîtrisée, la croissance mondiale portée par une hyperconsommation de ressources, la recherche du profit privé immédiat au détriment de l’intérêt commun et partagé sur le long terme des humains et des autres qu’humains ne peuvent se poursuivre indéfiniment dans un monde fini.*

*Il y a cent ans nos prédécesseurs, visionnaires, ont inventé un projet d’une nature en meilleur état, bénéfique à la fois aux humains et aux autres vivants : **il appartient à nos générations de réaliser cette œuvre** avec les mêmes convictions et la même détermination !”*

Rémi LUGLIA, président de la SNPN

*“Depuis un siècle – et même plus si l’on pense aux premiers parcs américains – jamais les initiatives en faveur de la protection de la biodiversité n’auront été aussi nombreuses. Et pourtant, force est de constater que la situation se dégrade. **Pire, depuis quelques décennies, le déclin semble s’accélérer**.*

*D’accord, les protocoles de mesure rigoureux ont été mis en place relativement récemment, seulement depuis une poignée de décennies, et ces « thermomètres » n’étant pas disponibles auparavant, difficile de tracer des trajectoires sur le long terme. Malgré tout, les témoignages qualitatifs plus anciens abondent et **les atteintes croissantes au vivant sont une réalité que l’on peut objectiver**. Alors, on se rassure parfois en arguant que la situation aurait été pire sans toutes ces mesures de protection. C’est exact, mais il ne faudrait pas s’en contenter car la situation est trop préoccupante. Si je parlais comme un instituteur, je dirais à l’élève Homo sapiens : « Peut et doit mieux faire ! »”*

Bruno DAVID, ancien président du Muséum national d’Histoire naturelle

*“100 ans de protection », c’est d’abord **un siècle de résistances et d’alertes** sur les conséquences de la transformation technicienne du monde. Un siècle de présence sur le terrain des citoyennes et citoyens réunis en associations désintéressées et participant à la connaissance de la nature et des équilibres écologiques. C’est là une formidable construction humaine collective de responsabilité.*

*« 100 ans de protection », c’est encore **la construction de cadre sociaux** poursuivant l’objectif de prévenir un développement de nos sociétés basé sur l’extractivisme, la destruction de la nature et du vivant. Cette construction sociale est passée en particulier par le droit, des premières réserves naturelles des années 1920 à la charte constitutionnelle de l’environnement de 2005. Cette construction théorique est objectivement une réussite de nos sociétés : les objectifs sont ambitieux et tous les champs de l’environnement ont été démocratiquement investis.*

*Mais « 100 ans de protection », c’est aussi **le constat contemporain de l’échec de la mise en œuvre de ces cadres sociaux et juridiques**. Échec de ce droit protecteur à s’imposer face à la destruction du monde. Échec de nos sociétés à penser correctement leurs relations au vivant et aux équilibres écologiques, comme à agir pour prévenir les irréversibilités.*

*« Quel avenir ? », un enjeu plus impérieux encore : **la survie de l’humanité.** Et un délai encore plus court imposé par les urgences climatiques et l’effondrement de la biodiversité. L’avenir doit redevenir un horizon décisif imposant une éthique du futur. Nous, militantes et militants pour la nature, devons rester mobilisés pour cela, encore et toujours en première ligne.”*

Antoine GATET, FNE

*“La question posée est aussi lancinante que judicieuse. À vrai dire, aujourd’hui, **les victoires en faveur de la nature consistent les plus souvent à éviter des défaites**, à empêcher le pire. Ça n’a pas toujours été le cas. Le siècle dernier a connu des agressions insupportables à l’égard de la nature sans que les consciences n’en prennent la mesure. Remembrement, pesticides, déforestation, assèchement des zones humides ont planté leurs racines dans les « 30 Glorieuses ». Il fallait reconstruire sans être entravé par les éléments naturels.*

***Les années 1970 sont déterminantes**. Alors que la faune emblématique flirte avec la disparition (cigognes blanches, rapaces en tous genres, castors, etc.), les associations et le gouvernement réagissent avec une détermination inégalée. Le ministère de l’Environnement s’enracine, la loi de 1976 prend en compte le vivant méprisé. Les espèces emblématiques respirent enfin.*

***Reste la nature dite « ordinaire ».** Il faudra, on le sait, la science l’affirme, un changement de paradigme, notamment agricole, et d’aménagement pour endiguer son déclin. En attendant, les oiseaux s’estompent de même que les insectes ou les batraciens, tandis que le réchauffement s’installe confortablement.*

*Constat d’échec ? Pas encore car **l’énergie de la bientraitance fait parfois des miracles**. Et en tout état de cause, devant le bilan affligeant, on peut se dire : « Si nous n’avions pas agi, ce serait peut-être pire ! ». Modeste consolation…”*

Allain BOUGRAIN DUBOURG, président de la LPO

*“La protection des paysages, indissociable de celle de la faune qu’ils abritent, connaît une évolution paradoxale. Si la prise de conscience de l’effondrement du vivant est aujourd’hui générale, c’est au nom de la préservation de la nature, en particulier de la lutte contre le réchauffement climatique, que **se dressent dans nos paysages des structures industrielles gigantesques, par leur hauteur (aérogénérateurs) ou leur emprise au sol (centrales photovoltaïques).** Elles mettent pourtant en œuvre du béton, des métaux, des terres rares et tuent ou dégradent l’habitat de nombreuses espèces.*

*Ainsi, l’écologie de la production d’électricité « propre » se heurte à la nature concrète, celle des arbres et des oiseaux. **Une écologie rentable**, finalement assez abstraite, évidemment indifférente au beau, bat en brèche l’attention, toute gratuite, portée aux paysages et aux témoignages immédiats du vivant.*

Le poids de ces deux écologies est inégal : l’une s’appuie sur des bénévoles, l’autre sur une filière industrielle subventionnée. Nos codes ont naturellement suivi cette dernière, à coup d’entraves au droit à agir des associations, ou de dérégulations. La plus éclatante était de présumer d’« intérêt public majeur » les installations de production d’EnR afin de faciliter la destruction d’espèces protégées par elles, hiérarchisant explicitement deux conceptions de la nature.

***Il est ainsi urgent de se réapproprier le réel** et de qualifier d’étalement urbain ou industriel ce que l’on nomme aujourd’hui par aveuglement « parc éolien » ou « ferme agrivoltaïque ».”*

Julien LACAZE, président de Sites et Monuments

LES PARTENAIRES ET FINANCEURS

*“Alors qu’il est d’une nécessité vitale d’engager les changements transformateurs que recommande l’IPBES afin de stopper l’effondrement de la biodiversité, se rappeler l’histoire de la protection de la nature peut nous aider à **faire les bons choix et nous éclairer pour construire une autre relation au vivant**. Et puis il est important de rendre hommage aux pionniers.”*

Olivier THIBAULT, Directeur de l’OFB

*“Nos fondateurs, François et Jacqueline Sommer, souhaitaient faire de cette institution au carrefour de la science, de l’art et de la conservation de la nature, **un lieu de partage et d’échanges sur les questions interrogeant le rapport de l’Homme à son environnement**. Soutenir ce colloque et proposer la rencontre Protéger les oiseaux, d’hier à aujourd’hui, dans nos murs, contribue à perpétuer leur vision. Oui, au travers de ce soutien, la Fondation François Sommer s’engage – fidèle à sa vocation depuis bientôt 60 ans – à favoriser un dialogue constructif, au-delà des polémiques, entre les différents acteurs de la défense de la nature ; qu’ils soient chasseurs, naturalistes, scientifiques ou artistes.”*

Henri de CASTRIES, Président de la Fondation François Sommer

*“Les Archives nationales ont pour mission principale la conservation des archives publiques, dont celles du ministère chargé de l’environnement (ministres, cabinets, directions). Elles s’enrichissent aussi de fonds d’origine privée, produites par des associations ou des particuliers qui œuvrent à la protection de l’environnement et permettent d’appréhender les sujets sous un angle et avec un éclairage différent. Notre partenariat avec l’AHPNE est donc très précieux ; il nous a notamment permis de collecter les archives de la Société Nationale de Protection de la Nature. Et la conservation des archives prend tout son sens lors de leur communication et de leur valorisation, d’où l’importance de cet événement et de notre engagement dans ce colloque : **pouvoir participer à la recherche et à l’écriture de l’histoire environnementale**, proposer un discours qui s’appuie sur des archives, faire connaître ces fonds dans lesquels beaucoup de choses restent à découvrir, renforcer nos liens avec nos partenaires et en développer de nouveaux, et ainsi honorer nos missions. Je suis ainsi très heureux que les Archives nationales soient partenaires de ce colloque !”*

Bruno RICARD, Directeur des Archives nationales

*“Créé en 1995, le Comité d’histoire des ministères de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, de la transition énergétique et du secrétariat d’état chargé de la mer, a pour mission de promouvoir une analyse historique des politiques publiques menées par les ministères concernés. C’est à ce titre qu’il s’est impliqué dans l’organisation de ce colloque qui va permettre de **retracer la généalogie de plusieurs politiques publiques actuelles** dont, entre autres, la stratégie nationale pour la biodiversité.”*

Marc DESPORTES, chargé de mission du Comité d’histoire des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de la transition énergétiques et du secrétariat d’état chargé de la mer

Les congrès et conférences internationales traitant de la protection de la nature et de la biodiversité avant et après le congrès de 1923

Cette sélection ne prétend d'aucune façon à l'exhaustivité.

1900 — Conférence pour la préservation des animaux sauvages, des oiseaux et des poissons en Afrique (Londres).

1909 — Premier Congrès international pour la protection des paysages (Paris).

1913 — Premier Congrès forestier international qui encourage la création de parcs nationaux, suivi de la mise en place du parc domanial forestier de la Bérarde, du classement de la première réserve de faune dans les Bauges et de la création de l'Association des parcs nationaux de France et des colonies (Paris).

1913 — Première Conférence internationale pour la protection de la nature suivie par la création d'une Commission consultative pour la protection internationale de la nature (Berne).

1923 — **Premier Congrès international pour la protection de la nature (Paris).**

1931 — Deuxième Congrès international pour la protection de la nature (Paris).

1946 1947 — Conférences de Brunnen créant une Union internationale provisoire pour la protection de la nature.

1948 — Conférence de Fontainebleau créant une Union internationale pour la protection de la nature (UIPN), aujourd'hui UICN.

1949 — Conférence scientifique convoquée par le Conseil économique et social des Nations unies pour la Conservation et l'utilisation des ressources naturelles (UNSCCUR), suivie d'une conférence technique internationale pour la protection de la nature organisée par l'Unesco et l'UIPN (Lake Success).

1967 — Congrès international « Nature et Homme » organisé par le *World Wildlife Fund*. Il adopte la « Déclaration d'Amsterdam » qui prône « la conservation de la nature en vue d'un bénéfice à long terme social, culturel et économique au profit de l'humanité toute entière ».

1968 — Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle des ressources de la Biosphère sous l'égide de l'Unesco, suivi du lancement du programme MAB (*Man and Biosphere*) en 1971 (Paris).

1972 — Conférence des Nations unies sur l'environnement humain et création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), (Stockholm).

1992 — « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro et adoption de la convention sur la diversité biologique.

2005 — Conférence internationale « Biodiversité, science et gouvernance » organisée par la France et l'Unesco (Paris).

2010 — Année mondiale de la biodiversité. Adoption des « Objectifs d'Aichi » 2011-2020 pour la biodiversité.

2022 — Adoption par la COP 15 d'un « Cadre mondial pour la biodiversité » pour enrayer la perte de biodiversité d'ici 2030 (Montréal).

Contact presse
Agence Relations Durables
Christine DYCHUS
06 80 47 77 50
cdychus@relationsdurables.fr

Contact coordination
Lucas CHUPIN
01.83.75.90.21 / 06.61.74.83.93
lucas.chupin@snpn.fr